# ROUBAIX

## AUJOURD'HUI

Mardi 15 janvier 1901 (26 Nivôse, An 109 de la République), 15e jour de l'année, 25e jour de l'hiver, 25e jour de la lune.

Lever du Soleil à 7 h. 54 ; coucher à 4 h. 28.

Lever de la lune à 3 h. [illegible] mat. ; coucher à midi 10 m.

Aujourd'hui, la durée du jour est en augmentation de 2 minutes sur hier.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille le 14 janvier.

Baromètre à 2 heures du soir : 772 m/m. (beau).

Baisse depuis la veille, 1 m/m.

Thermomètre à 6 heures du matin : 6° au-dessous ; à 3 heures de l'après-midi : 2° au-dessus.

État du ciel : Clair.

Direction et force du vent : Sud, faible.

Temps probable pour aujourd'hui : beau.

La Coopérative « La Paix » a fourni à ses seuls adhérents pendant le cours de l'année 1900, (2me exercice arrêté le 24 novembre) exactement 3,950,000 kilos de pain.

Tout fait prévoir pour 1901, une augmentation considérable de ce chiffre, déjà formidable ; la moyenne hebdomadaire des inscriptions de nouveaux adhérents étant de 25.

Ce succès étonnant est obtenu par un choix judicieux des matières premières, qui sont toutes de qualité première supérieure, et par une panification des plus soignées.

### UNE CONFÉRENCE DE LA LIBRE-PENSÉE

Nous avons retardé, à cause de l'abondance des matières, la publication de la conférence organisée samedi soir, à la *Paix*, par la section roubaisienne de libre-pensée « Ni Dieu, ni Maître ».

Ce retard nous permet aujourd'hui de répondre en même temps aux comptes-rendus mensongers et rageurs du *Journal* soit disant catholique et honnête *de Roubaix* et de sa digne commère la *Croix*.

La réunion était présidée par le sympathique et dévoué maire de Roubaix, le citoyen H. Carrette, assisté des citoyens Wattremez, conseiller municipal, et A. Meurant, l'infatigable secrétaire de la Libre-Pensée.

La vaste salle de la coopérative « La Paix » était comble et les auditeurs ont fait à l'éloquent conférencier, l'ex-abbé Harrent, un accueil chaleureux.

Dans un langage mesuré, mais empreint d'énergie et de sincère indignation, M. Harrent a prouvé par des arguments irréfutables et des preuves convaincantes, le danger que fait courir à la France républicaine l'organisation cléricale. Il démontre la puissance des congrégations, l'immoralité du célibat des prêtres, l'arme terrible du confessionnal, et le scandaleux entassement des richesses des congrégations.

L'orateur fait ensuite une saisissante peinture des mœurs des couvents, parle des crimes ignobles qui se commettent impunément dans ces retraites ou la justice ne peut guère pénétrer pour sévir.

Après cet examen très documenté, l'orateur parle de l'envahissement des administrations publiques, par les jésuites de leur immixtion dans l'armée, et de leur influence qui s'est fait sentir jadis jusqu'à l'Élysée.

L'orateur termine en préconisant le retour à l'État des biens des congrégations dont la possession est illégale et illégitime.

Un ordre du jour, réclamant la séparation des églises et de l'État, et la suppression du budget des cultes est ensuite voté à l'unanimité et par acclamations.

On conçoit que les deux journaux réactionnaires aient eu soin de dénaturer la portée de cette remarquable conférence qui a produit sur l'auditoire une profonde sensation.

Malgré l'ironique indifférence qu'affichent les deux organes cléricaux, ils sentent bien que l'éducation du peuple se fait, que le terrain se dérobe chaque jour de plus en plus sous eux, et que bientôt, dégagés des superstitions et des [illegible] dont on a bercé leur enfance, les ouvriers secoueront le joug clérical qui pèse encore sur leurs épaules, et feront rendre gorge aux soutanes et aux frocs, scandaleux accapareurs de la fortune publique.

G. L.

**Dans les tramways.** — Par arrêté préfectoral en date du 10 janvier la compagnie des tramways de Roubaix et de Tourcoing est autorisée à faire arrêter à titre facultatif les cars de la ligne de Roubaix à la gare du Pile, sur le boulevard de Beaurepaire, au débouché de la rue de Babylone.

**Chute dans la rue.** — Hier matin, vers 9 heures, le nommé Augustin Depraete, âgé de 54 ans, tisseur, demeurant rue de Soubise, 40 ans, a fait une chute dans sa fabrique et a reçu les soins du docteur Druesne, qui l'a fait transporter à l'Hôtel-Dieu, atteint de multiples contusions.

**Mort subite.** — Hier après-midi, vers trois heures, Mme Bouillet, 5[illegible] ans, sans profession, demeurant rue des Cinq-Voies, [illegible], à Tourcoing, passant rue La Bruyère avec une autre dame, s'est sentie subitement indisposée.

Transportée à l'estaminet du Congo, elle y est morte presque aussitôt.

Le docteur Carrette prévenu ne put que constater le décès.

Mme Bouillet souffrait depuis quelque temps d'une maladie de cœur.

**Qui casse... paie !** — Dans la nuit de dimanche à lundi, vers une heure, le nommé Emile Galloo, âgé de 3[illegible] ans, cocher, demeurant rue des Carliers, 131, à Tourcoing qui avait eu une discussion au café Parisis, place de la Gare, fut mis à la porte de l'établissement.

Pour se venger, Galloo brisa une glace de la devanture du café, valeur trois cents francs.

Le cafetier porta plainte, et ne la retira que contre un versement immédiat de 170 francs et la promesse que lui fit Galloo, de payer tous les dégats et frais.

**Outrages et vol.** — Hier matin, vers trois heures, rue de l'Alouette, le nommé Marceau D..., âgé de 1[illegible] ans, broyeur, demeurant rue Cuvier, a été écroué au poste du 1er arrondissement, sous l'inculpation d'outrages et de vol d'une canette.

**Les rentes des travailleurs.** — Le 11 courant, un accident est survenu chez Ch. Lefebvre et Florent, boulevard Gambetta, 1[illegible]8.

La nommée Desplanques Maria, tisserande âgée de 22 ans, demeurant rue Nabuchodonosor, s'est blessée à la main droite qui fut prise entre le buttoir d'échappement et son métier.

Le docteur Dispa a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

Le 9 courant, un accident est survenu à la Société anonyme de Roubaix, filature de laine, rue du Curoir, 12.

Le nommé Imbert Gaspard, menuisier, âgé de 62 ans, demeurant rue du Tilleul, impasse St-Louis, a été piqué par un clou ce qui a occasionné un panaris.

Le docteur Dispa a déclaré se réserver sur le nombre de jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu chez M. Louis Dubar et J. Declercq, rue du Fresnoy, 36.

Le nommé Galiègue Jules, tisserand, âgé de 21 ans, demeurant rue de Sébastopol, cour Delisse, [illegible], par suite d'un frottement à la poulie de son métier, s'est fait une plaie à la main gauche.

Le docteur Lepers a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

— Le 11 courant, un accident est survenu au service de la voirie.

Le nommé Crommelinck Jules, charretier, âgé de 3[illegible] ans, demeurant hameau du Bec, à Wattrelos, s'est fait une entorse au pied gauche à la suite d'une chute.

Le docteur Delattre a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

Le 11 courant un accident est survenu chez M. Crépelle Fontaine constructeur rue de Tourcoing, 6[illegible], le nommé Dedecker Charles, profession manœuvre, âgé de 23 ans, demeurant rue Jean-Bart, cour Dumery, 10, a eu le pied gauche écrasé.

Le docteur Ballenghien a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

**Œuvre de la Bouchée de pain.** — Semaine du 7 au 13 décembre 1901 inclus.

Nombre de portions distribuées : Grandes personnes 2724 ; Enfants 1280.

AVIS AUX CHEFS DE MUSIQUE. — Un emploi de chef de musique est vacant à la fanfare la « Paix ».

Les camarades qui désireraient postuler pour cette place sont invités à se présenter ce soir mardi, à 8 heures 1/2, au local « La Paix », boulevard de Belfort.

**Tir national de Roubaix.** — Résultats du concours de tir réduit entre sociétaires du 13 janvier : Nombre de cartouches tirées : 174[illegible]. Balles en cible : 98 0/0. Mouches 28 0/0.

Haut nombre : 1er prix, Alfred Derez ; 2e, Alphonse Cyanyde ; 3e, Henri Vandaele.

Bas nombre : 1er prix, Arthur Desrousseaux ; 2e, Louis Dulics ; 3e, Florimond Provoyeur.

De nombreuses adhésions arrivent chaque semaine au Tir National en vue du concours de la Fédération du Nord qui s'ouvrira le jour de Pâques. En plus des diverses catégories ouvertes aux tireurs, le Concours fédéral offrira des tirs spéciaux aux sous-officiers, caporaux et soldats de l'armée active, ainsi qu'à la jeunesse des écoles primaires supérieures de Roubaix et Tourcoing.

Le concours militaire et celui des écoles seront complètement gratuits. Ce dernier comportera deux catégories, l'une pour les instituteurs (prix individuels) et l'autre pour les élèves (prix de délégations et individuels).

Les instituteurs auront huit balles dont quatre d'essai à tirer au fusil Gras-Jouvet, à 20 mètres.

Le tir des jeunes gens se fera également en huit balles dont quatre d'essai mais à la Flobert de précision et à la distance de douze mètres.

A l'exemple des villes d'Abbeville et de Boulogne-sur-Mer, la municipalité de Lille vient de voter un subside de cent francs en faveur du concours fédéral de Roubaix.

Tous nos remerciements aux vaillants représentants de la démocratie lilloise.


Le magasin le plus recommandé pour sa Lunetterie, Optique, Horlogerie, Bijouterie, Maroquinerie, Articles pour fumeurs, Cannes, Parapluies, etc., est A L'OPTOMETRE, 18 bis, Grande-Rue, ROUBAIX.

**SAVON PARIS-MÉNAGE**

**pour le linge et pour les laines**

*Exiger rigoureusement le TITRE.*


### Théâtres, Fêtes et Concerts

**Grand-Théâtre-Hippodrome.** — Mercredi 16 janvier, à 8 heures, à la demande générale dernière représentation du grand succès : PRINCESSE D'AUBERGE, drame lyrique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de N. de Tière (traduction française de G. Lagye), musique de Jan Blockx.

Au deuxième tableau du deuxième acte, le *Carnaval de Bruxelles*, grand cortège de Flore, chœur de trente enfants, chars, trompettes, etc.

Orchestre du théâtre municipal de Lille, sous la direction de M. Ph. Bromet.

**Théâtre Couvreur.** — Il y avait une salle absolument comble dimanche soir pour applaudir le grand succès que tient en ce moment M. Couvreur, LA POUPÉE qui a obtenu encore plus de succès qu'à la 1re représentation. Tous les artistes ont été rappelés à plusieurs reprises.

L'on a offert une corbeille à nos quatre petites ballerines qui ont obtenu un triple rappel. Chœur et orchestre parfaits, en un mot succès complet. Avis aux amateurs qui veulent voir de beaux décors et applaudir d'excellents artistes, car jamais la pièce n'a été jouée comme cela à Roubaix.

Le spectacle commençait par « La Case de l'oncle Tom » qui a été un beau succès pour nos artistes de drame ; ils ont tous été très applaudis.

Pour jeudi prochain, M. Couvreur nous annonce une troisième représentation du grand succès « La Poupée » ; nous lui prédisons encore une belle salle pour jeudi, car tout Roubaix ira applaudir ce grand succès.

### ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

*du 14 Janvier 1901*

NAISSANCES. — Lucienne Debruyker, rue de la Lys fort Wattel, 55. — Edouard Happe, rue Blanchemaille. — Elisa Willem, rue Dudot, 9. — Germaine Vanhoorde, rue Blanchemaille. — Fernande Foelix, rue de Denain, 96. — Raymonde Vercouter, rue Marceau, 2. — Georges Jamar, boulevard de Cambrai. — Henri Blaevoet, rue Daguesseau, 12. — Rachel Vandewalle, rue Bayart, 16. — Marie Van Eenaeme, quai de Calais, maisons Rogier, 4. — Marie Pl[illegible]on, rue Magenta, 19. — Alfred Casterman, boulevard Montesquieu, 47. — Marie Bauwens, rue de Tournai, cour Bayart, 3. — Emile Devos, rue des Charpentiers, 16. — Rose Lesaffre, boulevard Gambetta, 200. — Maurice Guélin, rue de Lannoy, 2[illegible]8. — Suzanne Druen, rue de Lille, 172.

DÉCÈS. — Valentine Maes, 22 mois, rue de Flandre, 138. — Emile Rigot, 20 ans, rue Decrême, 175. — Marie Huber, 40 ans, place de la Liberté, 24. — Marie Catel, 2 mois, rue Blanchemaille. — Henri Vanbesien, 5 ans, rue du Pile, cour Duhamel, 9.

# TOURCOING

**L'entrée en France de la librairie étrangère.** — Pendant l'année 1900 il est entré en France par la gare de Tourcoing les publications et ouvrages étrangers dont suit la nomenclature :

Livres en langues mortes 21.830 k. ; en langue française 28 283 k. ; musique étrangère 1.006 k. ; chromolithographies 31.603 k. ; livres de bibliothèques particulières 14 140 k. ; clichés en cuivre 3.425 k. ; imprimés avec blancs à remplir à la main 7804 k. ; pierres lithographiques avec dessins 5820 k. ; dessins d'ameublements 80 k. ; journaux français-flamands 25 550 k. Total général 1 0.200 k.

Ces différentes productions étrangères étaient contenues en 1898 colis qui ont donné lieu à la rédaction de 594 procès-verbaux.

Comparativement à l'année 1899 où il y 65,512 kilos, on voit que l'entrée en France de la librairie étrangère a plus que doublé pendant l'année 1900.

**La Fraude.** — Dimanche matin, les vérificateurs des douanes MM. Rollez et François de service à la gare de Tourcoing, ont arrêté un nommé Jules Walfays, âgé de 38 ans, originaire de Bailleul, au moment où il retirait de dessous une banquette d'un compartiment de 3e classe, deux ballots pesant chacun 30 kilogr. et renfermant quatre cents paquets de tabac d'une valeur de douze cents francs ;

Le fraudeur a été remis à la gendarmerie.

— Les douaniers de service au poste du Risquons-Tout, ont arrêté dimanche dans la matinée, le nommé Couplet Léon, âgé de 16 ans, journalier né et domicilié à Tourcoing, qu'ils ont trouvé porteur de deux kilos d'allumettes chimiques en bois.

Couplet a été conduit à la gendarmerie.

**Service municipal des eaux.** — Hier, à 3 heures, a eu lieu à la Mairie, une adjudication, en 11 lots, de fournitures, travaux et main-d'œuvre en 1901, 1902, 1903.

Etaient présents :

Pour Tourcoing, MM. Léon Salembien, adjoint, président, Hippolyte Honoré-Colson et Victor Maertens, conseillers municipaux.

Pour Roubaix, MM. Henri Carrette, maire Achille Lepers et Hervé Milbéo, adjoints.

Le bureau était assisté de MM. Buite et Salembier, receveurs municipaux, Julien Marin, inspecteur, faisant fonctions de Directeur du service des eaux, et Edouard Devernay, chef du secrétariat de la mairie de Roubaix.

En voici les résultats.

1° Fourniture de fonte, 33.600. — Adjudicataire : Société des Hauts-Fourneaux et Fonderies de Pont-à-Mousson ; rabais, 5 0/0.

2° Fourniture de plomb, 20,000 fr. — Adjudicataire : Compagnie royale asturienne des mines ; rabais, 1 0/0.

3° Fourniture de tuyaux en cuivre, 3,000 fr. — Adjudicataire, M. Pierre Delobique-Lerouge, de Roubaix-Tourcoing ; rabais, 11 0/0.

4. Fourniture de robinets vannes, 4000 fr. adjudicataire, société d'Aubrives et de Villerupt, rabais, 18 0/0.

5. Fourniture de robinets en bronze, adjudicataire, MM. Antoine Fraigneau et fils, de Roubaix-Tourcoing, rabais, 5.05 0/0.

6. Fourniture de cordes pour joints 975 fr. pas d'adjudicataire.

7. Fourniture pour maçonnerie, 2100 fr. pas d'adjudicataire.

8° Transport de matériaux, 1500 fr. — Adjudicataire, Mme veuve Marissal-Roger, de Roubaix, rabais 3 0/0.

9° Terrassement à Roubaix, 18,000 fr.

10° Terrassement à Tourcoing, 12,000 fr. — Adjudicataire des deux lots, M. Victor Bérat, de Roubaix, rabais 13,[illegible] 0/0.

11° Déchargement et transport de charbons à Bousbecque et Roncq, 1[illegible],000 fr. — Adjudicataire, M. Amédée Fremaux, d'Halluin, rabais 15. 5 0/0.

**Mauvais fils.** — Par ordre de M. Speneux, commissaire de police du 2e arrondissement, les agents ont mis, hier après-midi, en état d'arrestation le nommé Depoorter Emile, âgé de 22 ans, tapissier, demeurant rue de Metz, qui avait frappé brutalement sa mère parce que celle-ci lui refusait de l'argent.

Cet individu est coutumier du fait, il a déjà été arrêté il y a environ trois semaines pour le même motif.

Depoorter a été écroué au poste central de l'Hôtel de Ville.

**A la gendarmerie.** — M. le lieutenant Burgat passera, mercredi, à huit heures du matin, dans la cour de la caserne, rue des Plats, l'inspection des hommes des brigades de Tourcoing.

**Bibliothèque communale.** — M. Louis Merchier, juge de paix, est nommé membre du comité d'inspection et d'achat des livres à la bibliothèque communale de Tourcoing.

**Nos concitoyens.** — Nous apprenons qu'un de nos concitoyens, M. Maurice Scamps, adjudant au 12e de ligne, à Perpignan, vient d'obtenir la médaille militaire, et d'être nommé percepteur à Beuvry (Pas-de-Calais).

**Les rentes des travailleurs.** — Le nommé Deurmont Jules, âgé de 15 ans, demeurant boulevard Gambetta, 319, travaillant chez E. Mathon et Dubrulle, fabricants, boulevard Gambetta, a reçu un poids sur le poignet droit.

Le docteur Picquet a prescrit dix jours de repos.

— Chez Depriester et Cie, fondeurs, le nommé Feys Théophile, âgé de 2[illegible] ans, manœuvre, demeurant à Roncq, a été blessé à l'index de la main droite par la chute d'un châssis.

Le docteur Bernard a déclaré douze jours d'incapacité de travail.

### ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

*du 14 Janvier 1901*

NAISSANCES. — Libbrecht Marie, rue du Dahomey, 114. — Marescaux Lucienne, à l'Epinette. — Boucne Hortense, rue de Rouen, 23. — Desirebecq René, rue Nationale, 101. — Vanmeenen Albert, rue Marlière, 47. — Dervaux Léon, place St-Jacques. — Party André, rue du Touquet, 37. — Taylor Louis, rue Masséna, 24. — Dengrevel Victor, rue Chateaubriand. — Depoorter Germaine, rue Favart. — Delescluse Pauline, rue de Fin de la Guerre.

DÉCÈS. — Descamps Marie, 92 ans, rue d'Havré, 3. Jules Fidèle, 25 ans, rue Nationale, 123. — Westyn Mathilde, 58 ans, rue de Renaix. — Jolet Marie, 1 an, rue Nationale, 122. — Desplechin Achille, 43 ans, rue Nationale, 122. — Delepaul Louis, 81 ans, rue Brun-pain, 504. Catel Léonie, 36 ans, rue Nationale, 122. — Delcour Amandine, 56 ans, rue St-Louis, 38.

## Autour de Roubaix-Tourcoing

### CROIX

**Une bonne œuvre.** — Hier a commencé la distribution à la sortie des élèves des écoles communales de l'hymne qui leur est offert par la section de Croix du Parti Ouvrier français comme gage de la confraternité des prolétaires de tous les pays.

Ce chant, de nature à émouvoir les plus sceptiques est *Marseillaise de la Paix* qui sous peu, espérons-le sera chanté par tous les travailleurs.

Nous laissons de côté l'appréciation de la gent porte-sabre et des crapuleux galonnés en sous-ordre qui ne rêvent que sang et carnage pour faire leur cour aux gros capitalistes dont le mot d'ordre est : *nationalisme*, c'est-à-dire la négation même de la Patrie française.

Pauvres petits galonnés de sardines sur manches ! à quoi passez-vous votre temps en vous prétendant patriotes ?

**Voilà du nouveau.** — Une personne qui a eu une affaire ces jours-ci à la Préfecture, nous a déclaré qu'elle tenait de bonne part, que le Préfet du Nord et ses adjudants-majors sont très ennuyés au sujet du Bureau de bienfaisance de Croix.

De nombreuses réclamations d'indigents de notre commune lui sont adressées au sujet des diminutions des secours donnés aux veuves et vieillards nécessiteux, alors que des individus valides et gagnant leurs journées n'en auraient subi aucune.

M. le Préfet, agacé par ces continuelles plaintes aurait décidé de faire procéder à une enquête approfondie par un délégué spécial qui serait envoyé à Croix, pour recueillir les doléances des pauvres et consigner toutes déclarations relatives au bureau de bienfaisance.

Bien qu'ayant foi en la personne qui nous donne ce renseignement, la nouvelle nous semble tellement renversante que nous ne la donnons que sous toutes réserves. Quoi ! vraiment, le préfet condescendrait à écouter enfin les plaintes des pauvres gens ? c'est à n'y pas croire....

Cependant si le fait se confirme (il y a lieu de le désirer), le délégué du Préfet trouvera facilement, si toutefois il veut s'en donner la peine, à récolter bien des cas de nature à l'éclairer. Mais qu'il nous donne permission de le mettre de suite en garde contre les attraits d'un fin dîner qui lui serait offert : ce n'est pas la beauté du prisme au travers de la flûte de champagne qui doit noyer le regard d'un délégué de M. le Préfet du Nord, Vincent le Huguenot, le parpaillot serviteur dévoué de la coterie cléricale.

Pour commencer, que M. le Préfet lui donne la lettre « en sa possession », d'une veuve que connaît bien M. Deleu, membre du Bureau de Bienfaisance, qui n'a trouvé rien de mieux que de lui supprimer son pain parce qu'elle n'a pas voulu lui dévoiler les noms trop connus des indigents de contrebande dont le Bureau de Bienfaisance entretient la fainéantise.

M. Deleu ne comprend pas que tout le monde n'aime pas à moucharder !

Pour terminer nous engageons tous les indigents de Croix à écrire au Préfet pour exposer leurs justes réclamations.

**WASQUEHAL.** — **Listes électorales.** — La Commission de révision des listes électorales s'est réunie hier soir à la mairie. Assistait à la réunion, M. Léon Destailleur, délégué de la préfecture.

La première liste dressée donne : additions, 149 ; retranchements, 124.

**Convoi civil.** — Aujourd'hui mardi aura lieu, à 3 heures, au hameau du Haut-Vinage, le convoi civil de Mme Coralie Delava, décédée à l'âge de 60 ans.

**État-civil** du 14 janvier. — *Naissances.* — Marie-Thérèse Fleurquin, chemin du Quesne. — Sidonie Marcou, Château-Blanc. *Décès.* — Coralie Delapa, 60 ans, hameau du Haut Vinage.

*Publications.* — François Buyse, 28 ans, cordonnier à Wasquehal et Angèle Berleux 25 ans, sans profession à Wasquehal. — Louis Cirélice, 33 ans, mécanicien à Flers et Palmyre Hantson, 37 ans, sans profession, à Wasquehal.

**WILLEMS.** — **Incendie.** — Hier soir, vers 5 heures, le cornet d'alarme du tissage Truffaut, annonçait aux habitants qu'un incendie venait de se déclarer dans le tissage même. Les pompes de Willems, de Baisieux, et la pompe à vapeur de l'usine Bouttemy à Langey ont été amenées aussitôt sur les lieux.

Nous donnerons demain des détails sur ce sinistre.

**FLERS-BREUCQ.** — **Vol d'un porte-monnaie.** — Un vol a été commis samedi matin chez M. Augustin Stergacque, au chemin d'Espinoy.

Mme Stergacque, qui était dans la cuisine, monta au premier pour chercher l'enfant qui pleurait.

Quand elle descendit, quelques minutes plus tard, elle remarqua qu'on s'était introduit chez elle et qu'on avait dérobé un porte-monnaie placé dans le tiroir de la table et contenant une somme de 18 fr. et quelques sous.

Plainte a été déposée à la gendarmerie de Roubaix.

**Voiture tamponnée par le car à vapeur.** — Samedi soir, vers huit heures, M. Joseph Delangre, marchand de beurre et œufs, à Mons-en-Barœul, suivait la route de Lille. Trompé par l'obscurité, il s'engagea sur la voie du tramway et, arrivé à hauteur de la brasserie Lepers, sa voiture fut tamponnée par un car venant de Lille.

La voiture a eu l'essieu cassé ; M. Delangre fut jeté dans le fossé, mais il se releva sans aucune blessure. Le cheval a été blessé aux deux jambes.

**MOUVAUX.** — **Arrestation d'un malfaiteur.** — Dimanche matin, un individu s'est introduit chez Mme veuve Grimonpont, cultivatrice rue Kléber. Vers six heures et demie, cette dame se rendait à la messe pendant que son fils Firmin, allait traire les vaches.

Le malfaiteur, profitant de leur absence, se mit à fouiller tous les meubles et découvrit, dissimulée dans un coffret, une somme de 20 fr., il s'en empara.

Lorsque Mr Grimonpont eut terminé son travail, il rentra chez lui et en ouvrant la porte de la salle à manger, il fut surpris d'apercevoir à la lueur de la lanterne qu'il tenait à la main, un malfaiteur qu'il reconnut aussitôt pour être le nommé Alo se Doom, ancien domestique de la maison, demeurant près de l'estaminet du « Bon Coin », à Marcq-en-Barœul.

M. Grimonpont sortit pour appeler au voleur ; mais avant que les domestiques ne soient accourus, l'individu en question avait pris la fuite en brisant une vitre à la fenêtre du salon.

Le garde Dupretz a procédé à l'arrestation du voleur. Ce dernier a été dirigé sur Lille pour être mis à la disposition du parquet.

**LANNOY** — **Parti Ouvrier Français.** — Comité cantonal. — Le Comité s'est réuni dimanche dernier sous la présidence du citoyen Constant, conseiller municipal de Flers.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à mains levées.

Le citoyen secrétaire donne lecture d'une lettre du citoyen Romain Decourcelle indisposé priant de l'excuser.

Le citoyen Boussemart, rapporteur de la seconde délégation envoyée à Annappes, explique qu'il s'est rendu dans cette commune le dimanche 16 décembre, accompagné des citoyens Manche et Gauquié, conseillers municipaux d'Hem, et Vanuxel. Mais comme aucun des camarades de cette commune n'était prévenu, il n'a pu constituer d'organisation ce jour-là. Il s'est expliqué avec plusieurs camarades de cette commune, parmi lesquels plusieurs conseillers municipaux, qui lui ont remis les noms et adresses de tous ceux qui étaient susceptibles d'appartenir au Parti.

Il donne les noms de ces camarades qui furent convoqués aux frais du comité pour le dimanche 23 décembre. Ce jour-là, une réunion a eu lieu chez le citoyen Debrocq, conseiller municipal, sous la présidence du citoyen Suel, conseiller municipal. Il donne lecture du procès-verbal de cette réunion qui fut suivie d'une causerie faite par lui sur la propriété et le socialisme, qui a été très applaudie.

Le citoyen Boussemart a reçu l'adhésion de 20 camarades de cette commune dont celle de quatre conseillers municipaux. Il a, de ce fait, constitué la section de cette commune où il se rendra le dimanche 27 janvier pour porter les fournitures nécessaires au fonctionnement de cette section et faire une nouvelle causerie sur la propriété et le Socialisme.

Le citoyen Boussemart, fait le rapport moral de 1900 du comité, qui se résume comme suit :

Le comité n'a eu à constater qu'une seule grève qui s'est répartie dans cinq établissements. A la fin d'avril, les ouvriers teinturiers et apprêteurs occupés dans les ateliers Gobert, Declercq, Pouchain, Mulaton et Flament, situés à Hem, quittent le travail demandant l'application de la loi de 11 heures avec le maintien des salaires précédents.

Cette grève a duré quatre jours et s'est terminée par un succès, les ouvriers ayant obtenu entière satisfaction.

En ce qui concerne les organisations, la situation est très bonne. Le comité, qui n'avait que cinq groupes représentés au congrès des forces socialistes françaises de 1899, avait, au congrès de 1900, treize groupes représentés, auxquels il faut ajouter la section d'Annappes constituée en décembre dernier.

En ce qui concerne la propagande, il a été donné [illegible] conférences avec le concours d'orateurs du comité fédéral, dans les communes suivantes : Forest 1, Flers et Lys 2, Hem [illegible].

Les résultats des élections municipales furent un véritable succès.

Le Parti est entré en lutte dans 9 communes sur les 16 que compte le canton.

Il a été obtenu 2.61[illegible] voix par les candidats du Parti sur [illegible]2[illegible] votants ; qui ont donné 20 élus municipaux dont 1 adjoint au maire, qui siègent dans les municipalités comme suit : 4 à Annappes, 3 à Flers, 12 à Hem, 1 à Lannoy.

Ce résultat fait présager que la lutte sera chaude à la prochaine élection au Conseil général, et qu'il faut espérer que cette élection se terminera par l'élection du candidat du Parti.

Le citoyen Gauquié, trésorier du comité, fait ensuite le rapport financier qui se résume comme suit :

En recettes : Elles étaient à fin d'août de 100,1[illegible]. — Elles sont à fin décembre de 57,5[illegible]. — Marchandises en magasin achetées dans le courant de l'année 70,50. — Soit en recettes 228,15.

*En dépenses* : Elles étaient à fin d'août de 103 fr. 80. — Elles sont à fin décembre de 38 fr. — Sommes dues au comité fédéral, 22 fr. 15. — Soit en dépenses, 163 fr. 95.

Ce qui donne ; Recettes 228,15. — Dépenses, 163.95. — Soit un excédent de recettes de 64.20

Le comité aborde plusieurs questions *d'ordre intérieur et d'organisation.*

La séance, commencée à 4 heures est levée à 6 heures aux cris de vive le Parti ouvrier Français.

Le Secrétaire,
A. BOUSSEMART.


Tous les mercredis, VENTE RÉCLAME, aux Galeries Lilloises, mercredi 16 janvier, grande mise en vente d'un lot considérable de BAS LAINE, valeur 1,50, vendues ce jour seulement 0,95.


# LE NORD

## LILLE

### UNIVERSITÉ POPULAIRE

M. de Montluc, conseiller à la Cour d'Appel de Douai, commencera aujourd'hui mardi, à huit heures et demie du soir, la série de ses conférences sur la Législation ouvrière.

M. de Montluc traitera d'abord ce sujet : « Les Conseils de Prud'hommes ».

Nous invitons vivement tous les ouvriers désireux de s'instruire et tous les membres des syndicats à assister à ces utiles et intéressantes leçons.

La conférence sera suivie d'une consultation familière pour tous ceux qui auraient un conseil ou un éclaircissement à demander.

Par suite du déménagement du mobilier de la Maison du Peuple, cette conférence aura lieu ce soir salle de la *Coopérative l'Union de Lille, rue d'Arras, 147.*


Véritable Savon du Congo, 0 fr. 60 le pain


### NOUVEL EXPLOIT DU VOLEUR WILMOT

Nos lecteurs se souviennent de l'arrestation de Wilmot, employé aux ateliers du chemin de fer à Hellemmes, et demeurant à Ascq, pour vol de plusieurs voitures et de nombreux objets divers à la gare de Lille. Nous nous sommes étendus assez longuement sur la bizarrerie des actes de cet homme qui ne tirait aucun profit de ses vols.

Dernièrement il se voyait infliger une condamnation de quatre mois de prison avec bénéfice de la loi Bérenger. A peine mis en liberté il vient de recommencer et de se faire pincer hier en descendant du train de Paris à 4 h. 55.

Sur un coup de téléphone donné à Douai à M. le chef de gare de Lille, signalant la disparition d'une valise jaune appartenant à un monsieur venant de Paris, M. le commissaire spécial de la gare, fut immédiatement prévenu.

Deux agents de sûreté Wacquet et Henghebert furent placés sur le quai pour l'examen de la sortie des voyageurs.

Wilmot déjà connu ne fut pas difficile à confondre attendu qu'il portait sur le dos la valise jaune en question.

D'où venez-vous lui demandèrent les agents.

De Paris.

— A qui cette valise ?

— A moi, elle m'a été donnée par mon frère.

— Si elle est à vous, pouvez-vous nous dire ce qu'elle contient et l'ouvrir ?

Dans l'impossibilité de présenter les clefs, il avoue avoir dérobé la valise dans un fourgon.

« Cette fois, a-t-il dit, je vais trinquer. »

L'enquête nous dira si nous ne nous trouvons pas en présence d'un monomane dangereux.


**AVIS IMPORTANT**

Les consommateurs des SAVONS DU CONGO, sont priés de considérer comme faux tous les savons de cette marque qui seraient offerts au-dessous de **0 fr. 60** le pain et de **1 fr. 75** la boîte de trois. A des prix inférieurs à ceux-là, le détaillant vend à perte ou est obligé de fournir une contrefaçon.

*Victor Vaissier, Hors Concours. Membre du Jury en 1900.*


### THÉÂTRES, FÊTES ET CONCERTS

**Grand-Théâtre de Lille.** — Direction : A. BOURDETTE.

*Mardi 15 Janvier 1901*, bureaux à 7 h. 1/2, rideau à 8 h.

Spectacle de famille à prix réduits. Dernière représentation de PRINCESSE D'AUBERGE.

JEAN MARIE, comédie en 1 acte.

A 8 h. 1/2, Princesse.

Places gratuites : 5601 à 6000.

#### ARRONDISSEMENT DE LILLE

**ARMENTIÈRES.** — **Asphyxiée dans son lit.** — Il y a quelques jours, Mme Vve Boursier, âgée de 8[illegible] ans, avait par imprudence mis le feu au lit sur lequel elle était couchée dans son domicile, rue Neuve, maisons Buisine.

La pauvre vieille, qui avait été trouvée à demi asphyxiée, fut transportée à l'hôpital, où elle est décédée dimanche, à quatre heures et demie de l'après-midi.

**HOUPLINES.** — **Un suicide.** — Le sieur Albert Chavatte, âgé de 60 ans, veilleur de nuit à la filature Mahieu, route d'Houplines s'est jeté dans la Lys, qui passe derrière la filature, dans la nuit de dimanche à lundi.

Le concierge de l'usine a constaté l'entrée de Chavatte dimanche soir à l'heure habituelle, c'est-à-dire vers 7 h. 1/2.

Lundi matin, vers 4 heures 1/2, le concierge remarqua que le chien de garde qui accompagnait d'ordinaire Chavatte dans ses rondes de nuit n'avait pas été détaché. Il se rendit dans la salle où s'abritait chaque nuit le veilleur et trouva sa lanterne, son déjeuner et son revolver.

Le concierge continuant sa ronde trouva sur le bord de la Lys la casquette de Chavatte et une lanterne dite crécnet.

Il était évident qu'il y avait eu suicide.

On pratiqua des recherches dans la rivière et, lundi après-midi, vers deux heures et demie, un ouvrier retira, à l'aide d'un crochet, le corps de Chavatte, à quelques mètres en aval de l'endroit où le malheureux a dû se jeter à l'eau.

Les constatations légales ont été faites par la gendarmerie d'Houplines, assistée de M. le docteur Mayolle.

Chavatte habitait depuis quelques semaines au cabaret de l' « Alliance », route d'Houplines.

Son corps a été transporté lundi, vers cinq heures, chez sa fille, rue Carnot, cour Lahousse, à Houplines.

**FRETIN.** — **La noyée mystérieuse.** — Voici une lettre qui dénonce un scandale honteux dont la responsabilité incombe en entier au maire de la commune :

Monsieur le Rédacteur,

Comme vous l'avez annoncé, le cadavre d'une jeune femme inconnue, âgée de 25 à 30 ans, a été trouvé dans un ruisseau, juste à côté de la rivière la Marcq.

Les autorités civiles ont apporté à cette affaire mystérieuse une enquête tout à fait négligée.

Le parquet ne s'est pas rendu sur les lieux. Ensuite, pour l'enterrement de cette pauvre créature, je crois que l'on a confondu ce corps humain à un corps animal, car il y a des animaux qui ont obtenu plus de pitié que cette pauvre femme.

Voici le fait monstrueux :

Au lieu de conduire cette morte honnêtement à sa dernière demeure, elle fut victime du plus grand outrage. On n'a même pas pris la peine de faire l'entrée du corps par la porte du cimetière. Le cercueil a été jeté par dessus le mur qui forme l'enceinte du cimetière, et il paraîtrait que le cercueil fut défoncé.

Cette nouvelle a causé une grosse émotion parmi la population frétinoise.

Est-ce par ordre de Monsieur le curé ou du maire ?

Travailleurs, rassurez-vous, s'il s'agissait d'un prêtre ou d'une religieuse ou même d'une connaissance ayant la galette nos édiles se chargeraient de faire respecter la mort. Mais il s'agissait d'une femme inconnue et dont on avait intérêt à ne pas rechercher l'identité.

Ernest MARCHAND.

#### ARRONDISSEMENT DE DOUAI

### La grève des électriciens à l'usine Bréguet

### A DOUAI

Nous avons relaté, il y a deux jours, sous cette rubrique, les causes du conflit qui avait éclaté à l'usine Bréguet et la grève générale qui en avait été la conséquence.

Samedi matin, ainsi que nous le disions, M. Maish, chef d'ateliers, dont les vexations multiples à l'égard des ouvriers avaient déjà depuis longtemps indisposé ceux-ci, fut accueilli par des cris hostiles.

La veille, en effet, M. Maish ayant eu une altercation avec le contre-maître d'ajustage qui est très estimé des ouvriers, l'avait congédié brutalement.

C'était donc en manière de protestation que les ouvriers avaient manifesté leurs sentiments à l'égard du chef d'atelier qui, furieux, fit arrêter les machines immédiatement.

Les électriciens avaient quitté alors le travail et s'étaient réunis à la Taverne où, dans une réunion présidée par le citoyen Maillard, ils avaient ainsi formulé leurs réclamations :

« Les ouvriers de l'usine Bréguet, réunis en assemblée générale, demandent :

1° Le renvoi du chef d'atelier ;

2° La suppression de toute direction étrangère, les ouvriers pouvant fournir des chefs d'atelier capables et expérimentés.

Si, ajoutaient les grévistes, la direction veut accorder satisfaction sur ces deux points aux ouvriers, ceux-ci s'engagent à reprendre immédiatement le travail et à déployer toute leur intelligence et toutes leurs forces dans l'intérêt et pour la prospérité de la maison.

L'ordre du jour ainsi formulé avait été adopté à l'unanimité et une délégation composée des citoyens P. Pruvost, Crombez, Hinaut, Wetwoy, Courre et Bedou avait été désignée pour se rendre auprès de M. Fayot, directeur de l'usine, afin de lui soumettre les revendications.

Le directeur ayant refusé de renvoyer M. Maisch, une seconde réunion avait été tenue par les grévistes, à 7 heures 1/2, à la Taverne.

La continuation de la grève y fut votée à une très grande majorité, aussitôt que l'assemblée eut pris connaissance de la réponse faite par le directeur aux délégués ouvriers.

Nous croyons bon ici de faire remarquer que les grévistes ont eu une attitude très calme, ce dont nous les félicitons, et que jamais ils ne se sont livrés à des manifestations bruyantes et à des bris de carreaux, comme le disait, dans un de ses comptes-rendus, un de nos confrères de la presse locale.

**Une affiche de la Direction**

Dimanche, M. Fayot, directeur de l'Usine a fait apposer une affiche ainsi conçue :

« MM. les ouvriers qui, sans raison valable, n'auront pas repris le travail pour lundi matin, seront considérés comme démissionnaires. »

**A la sous-préfecture**

La délégation ouvrière nommée la veille à la réunion de la Taverne, s'est présentée, lundi, à 9 heures du matin, à la sous-préfecture.

M. Allard, sous-préfet, a reçu les délégués et leur a donné connaissance des résolutions prises par la Direction, à savoir le maintien du chef d'atelier dont les ouvriers demandaient le renvoi.

M. Allard, qui avait eu une entrevue la veille avec M. Fayot, directeur, a ajouté que la direction voulait bien mettre en demeure M. Maish d'être à l'avenir moins brutal avec ses ouvriers mais qu'elle ne pouvait le renvoyer.

Les membres de la délégation firent remarquer que tout laissait malheureusement supposer de la part de M. Maish une attitude hostile à l'égard des ouvriers et qu'il ne s'en départirait probablement pas. Puis après avoir remercié M. le Sous-Préfet de son intervention, la délégation se retira.

**A la Taverne**

Les délégués ouvriers rendirent aussitôt compte de leur délicate mission à leurs camarades de travail et une nouvelle réunion, au cours de laquelle la continuation de la grève fut votée à une grande majorité, eut lieu au siège local du Syndicat des métallurgistes.

# PAS-DE-CALAIS

### ENFANT ABANDONNÉ DANS UN TRAIN de Paris-Boulogne

Samedi après-midi, à 6 h. 40, en gare de Boulogne, à l'arrivée du train de Paris, un employé a découvert, dans un wagon de 3e classe, une petite fille âgée d'une quinzaine de jours se portant admirablement. Selon toutes les apparences, l'enfant avait été abandonnée dans le parcours de Paris à Boulogne.

La pauvre petite était habillée d'un maillot blanc à rayures bleues, de deux couches en toile blanche, d'une capeline blanche, d'une chemise et d'une camisole de laine rose ; tout ce linge était sans marques. Elle portait au cou une médaille de la vierge attachée avec un cordon bleu.

L'enfant abandonnée a été transportée à l'hospice, et M. le commissaire spécial de la gare a ouvert une enquête.

**SAINT-OMER.** — **Le prix de la bière.** — Une réunion générale des brasseurs de l'arrondissement de St-Omer a été tenue samedi soir.

Tous ont adopté la résolution prise par le Syndicat de la localité, dans son assemblée du 31 décembre 1900, de baisser d'un franc le prix de la bière livrée, mais en maintenant forcément les anciens prix pour l'extérieur.

### PETITE CORRESPONDANCE

J. B., à Esquermes. — Non, vous devez encore payer ce qui reste, soit 9 fr. 80.

LÉON AUGUSTE, 74, à St-Amand. — Oui, pouvez accepter la rente qu'on vous offre.

A. C., rue de Maubeuge, Lille. — Vous n'avez qu'à réclamer votre casier judiciaire au greffe du tribunal et vous faire inscrire sur la liste électorale aussitôt.

E. A. L., à Lezennes. — 1° Elle est tirée, demandez-en la liste à la « Petite République » qui l'a publiée, il y a peu de jours ; 2° Oui, si vous êtes électeur, vous avez le droit de consulter la liste électorale de votre commune.

N. H., rue des Vieux-Murs, à Lille. — Même réponse que pour A. C.

M. S. — Consultez le Bottin, vous y trouverez ce que vous demandez.

DEREUX LOUIS fils, à Brai. — Même réponse que pour E. A. L. 1°.


Le Gérant : Jean PIOTEIX.

Lille — Imprimerie de l'*Egalité*
28, rue de Fives, 28.



**SUNLIGHT SAVON**

est sans rival pour le ménage.

Il lave le linge facilement et rapidement.

On l'emploie dans le monde entier.

POURQUOI ?

Parce qu'il est :

PUR,

BON MARCHÉ,

ÉCONOMIQUE

Adresser une carte postale à Lever frères, Société anonyme, 5, rue Faidherbe, Lille, qui enverront une liste de débitants de SUNLIGHT Savon aux ménagères qui ne pourraient s'en procurer.